

**LE CONSEIL MUNICIPAL
EST CONVOQUE EN SEANCE ORDINAIRE
A LA MAIRIE DE LANCY
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 26 JANVIER 2023 A 20.00 HEURES

ORDRE DU JOUR :

POINTS INITIAUX

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022
3. Communications du Bureau
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif

RAPPORTS DE COMMISSION

6. Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | |
|--|--|
| a) 313-22.12
Arrêté
Fr. 850'000.-- | Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin, route de Chancy 59 – Crédit d'investissement complémentaire – Rapport de la Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023 (Mme Caroline MONOD) et rapport de la Commission des finances, séance du 11 janvier 2023 (M. Thierry DEROBERT) |
| b) M059-2022
Vote | Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 janvier 2023 (Mme Kristine BEUN) |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

7. Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023, rapporteure Mme Caroline MONOD
 - a) Election d'un-une vice-Président-e
 - b) Divers
8. Commission des finances, séance du 11 janvier 2023, rapporteur M. Thierry DEROBERT

Divers
9. Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 janvier 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
 - a) Présentation du projet de La Poste Immobilier au Grand-Lancy
 - b) PDCom

POINTS FINAUX

10. Propositions individuelles et questions

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif



Le Président du Conseil municipal

Armando COUTO

Prochaine séance :

Jeudi 16 février 2023 à 20h00



VILLE DE LANCY

PROJET

Législature 2020 - 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 janvier 2023

Transformation de l'espace de vie enfantine (EVE) Claire-Matin – route de Chancy 59
Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 850'000.--) (313-22.12)

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de transformation des locaux dédiés à l'EVE Clair-Matin ;

Vu que dans le cadre de la demande d'autorisation de construire, des demandes de compléments ont été formulées par l'Office des autorisations de construire ;

Vu que l'ajout d'éléments de rangement sont nécessaires pour se conformer au préavis formulé par le SASAJ ;

Vu que, compte tenu de l'urgence climatique déclarée par le Conseil administratif en janvier 2021, le projet d'amélioration des espaces extérieurs a été revu ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 janvier 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 850'000.-- destiné à couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la transformation de l'espace de vie enfantine (EVE) Clair-Matin, sis route de Chancy 59, voté le 27 mai 2021, pour un montant de Fr. 2'650'000.--

3. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 mai 2021

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Armando COUTO

M 059/2022

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

De plus en plus de communes se lancent dans la mise en place d'un plan de mobilité scolaire, visant à sécuriser les trajets de la maison à l'école et à instaurer les besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement urbain, conformément au Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 du Canton.

L'idée est de mettre la vision de l'enfant au cœur du processus avec une démarche participative. Une enquête est réalisée auprès des parents, des enfants et des enseignant-es afin de connaître les habitudes de mobilité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école. Elle permet de déterminer quels chemins empruntent les enfants pour venir à l'école et les secteurs dangereux.

Un bilan de mobilité est élaboré suite aux informations récoltées, puis des recommandations sont proposées. Tout au long du processus, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation de toutes et tous.

Ces mesures sont complémentaires, car il est aussi important de promouvoir un chemin sécurisé en dehors des horaires des patrouilleuses scolaires ou sur les différents trajets empruntés par les écolières et écoliers. Du point de vue de la santé et de l'environnement, l'idée est aussi de favoriser l'exercice physique et de préserver la qualité de l'air en encourageant la mobilité douce et active.

Les prix varient entre 25'000 CHF et 37'000 CHF selon les écoles. Il est toutefois possible de regrouper les écoles afin de diminuer les dépenses et la démarche peut être répartie sur plusieurs années.

La Ville de Genève, les communes de Meyrin, Vernier, Chênes-Bougeries, Genthod, Dardagny mais aussi le canton de Vaud, Fribourg et le Valais ont d'ores-et-déjà adopté des plans de mobilité scolaire pour leurs territoires.

Ainsi, vu :

- que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires genevois ;

- la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école », votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

1. A mettre en œuvre rapidement et sur le long terme dans la commune un plan de mobilité scolaire

En vous remerciant par avance, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous remercions de faire bon accueil à la présente motion.

Le groupe socialiste

Lancy, le 09 février 2022

Conseil municipal du 24 février 2022

Motion renvoyée à la Commission de l'aménagement du territoire par 30 oui, 0 non, 4 abstentions

Conseil municipal du 19 janvier 2023